



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 902-24 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE RUTH BENOIT

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 12 février 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 902-24 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la Bibliothèque Ruth Benoit.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 14 février 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Brigitte Vachon